

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHE

Commune de SAINT PARRES AUX TERTRES
2, rue Henri Berthelot
10410 SAINT PARRES AUX TERTRES
03.25.72.12.30
Courriel : loison.maud@saintparresauxtertres.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur Jack HIRTZIG, Maire de SAINT PARRES AUX TERTRES

MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Marché Public de Fournitures

OBJET DU MARCHE

Acquisition d'un tracteur compact pour l'entretien des espaces verts communaux avec reprise d'un véhicule existant

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Dossier téléchargeable sur le site de dématérialisation suivant : <https://www.xmarches.fr>

REMISE DES OFFRES

Transmission par voie électronique dans les conditions fixées dans le règlement de consultation.

Date limite de remise des offres : **LUNDI 18 OCTOBRE 2021 à 18H00**

DELAI D'ENGAGEMENT

120 jours

CRITERES D'ATTRIBUTION

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique des prestations : 40%

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Madame Maud LOISON (tel : 03.25.72.12.34 – email : loison.maud@saintparresauxtertres.fr)

VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de chalons en champagne
25 rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne Cedex
tél. : (+33) 3-26-66-86-87
courriel : greffe.tachalonsenchampagne@juradm.fr
adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel (articles L551-1 à L551-12 du code de justice administrative)
- Référé contractuel (articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative)
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué (art. R421-1)
- Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du contrat.

DATE DE PUBLICATION

Lundi 20 septembre 2021

Le Maire,

Jack HIRTZIG

